

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte

BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent

BACON Jean-François

JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa

DA SILVA Elodie
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat
MOULINNEUF Serge

Excusés ayant donné procuration

MERIGUET Dominique
BENAMMOUR Mériem
ARAB Dalila
CHAUVET Claude
BATUAMBA Ivette
RATNATHURAI Ziromi
CAMARA N'Na Fanta
AGUIRREBENGOA Carole
LIBERT Arnaud
BOREL YERETAN Stéphanie

PEDRAZO Jennifer
GAUTHIER Raymond
MOILIME Hassanata
YILDIZ Umit
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles

VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
LARDIC Stéphan
WAVELET Manuel

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BRAIHIM Marwa

GEFFROY Philippe

HAMDAOUI Naïma
CORDIN Olivier

PERRAN Dominick

SAKI Mireille
JOUS Sullivan

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à

GAUTHIER Raymond
CEPRANI Eric
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BERNEX Brigitte
JACQUART Ludovic
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma
PERRAN Dominick
CORDIN Olivier

Excusés et absents

ETIENNE Walnex

Mme Velthuis est désignée secrétaire de séance

(La séance est ouverte à 19 h 03, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevrans, Stéphane Blanchet.)

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

Chacun le sait, parce que nous l'avons déjà évoqué entre nous avant de commencer il y a quelques heures voire quelques minutes, la séance du Conseil municipal de ce soir se tient dans un climat particulièrement tendu dans de nombreuses villes d'Île-de-France, mais aussi dans d'autres régions : un jeune homme de 17 ans a été tué par un tir policier à Nanterre suite à un refus d'obtempérer.

Nous exprimons toutes nos pensées solidaires et sincères à la famille de Nahel, comme nous l'avons fait pour la famille de Jean-Paul Benjamin il y a plus d'un an.

Compte tenu de la gravité des faits, mais aussi de l'exigence de respect de la douleur de la famille, de l'exigence de dignité, de l'exigence de justice, nous ne nous exprimerons pas davantage. Ce n'est pas le lieu.

Au vu du contexte, le Conseil municipal de ce soir doit pouvoir se dérouler sereinement, mais pour des raisons de sécurité notamment de notre personnel, nous terminerons quoi qu'il en soit la séance à 20 h 30. J'en ai informé précédemment M. le Préfet, et pour cela je compte sur votre engagement mais aussi votre compréhension pour respecter la stricte limite des trois minutes de temps de parole pour chacune de vos interventions. Je sais que cela peut se dérouler correctement, et nous aurons l'occasion d'avoir les débats que nous voulons à d'autres occasions.

Avant de passer au déroulement de notre séance et à l'examen des différents points de notre ordre du jour, nous avons également appris depuis plusieurs semaines le décès de Mme Michelle Bravet, de M. Michel Yeretan ainsi que de M. Edmond Gabet, tous élus du Conseil municipal.

À sa demande, je vais d'abord donner la parole à Philippe Geffroy pour le laisser faire son intervention, qui doit compter, pour rendre hommage en particulier à Michelle Bravet et Michel Yeretan, puis je la donnerai à Mme Bernex, avant de procéder à une minute de silence en respect à leur mémoire.

M. Geffroy.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Compte tenu des circonstances que vous avez rappelées, je serai particulièrement court. Effectivement, il y a maintenant deux mois pour M. Michel Yeretan et quelques semaines pour Mme Michelle Bravet, que ces deux personnes nous ont quittés.

Monsieur Michel Yeretan, un Arménien né à Budapest (Hongrie) il y a plus de 100 ans puisqu'il avait dépassé le siècle, avait rejoint très tôt la Ville de Sevrans qu'il avait complètement épousée. Sans rappeler tout son parcours, je tiens à préciser que dès 1959 il est élu au Conseil municipal de Sevrans et qu'il le sera ensuite à plusieurs reprises, notamment dès que la proportionnelle a été mise en place au sein des conseils municipaux, soit en 1983. Puis, en 1995, il deviendra adjoint au maire chargé du commerce, de l'artisanat et de la promotion du territoire auprès du maire de l'époque, Jacques Oudot.

Michel, qui était passionné par sa ville mais aussi par les autres, était un homme qui savait, qui a toujours rendu service et qui était d'un humanisme constant.

Je pense qu'il a bien mérité de la Ville et il en est de même pour Mme Michelle Bravet qui, avec son mari décédé également, le Docteur Bravet, a animé pendant très longtemps et développé la clinique « Saint-Martin » qu'ils avaient reprise, située le long des berges du canal de l'Ourcq, boulevard de Stalingrad.

Michelle était une femme passionnée, à l'écoute aussi des autres, venant de la famille libérale, mais surtout une femme qui avait le développement économique au cœur d'elle-même. Elle fut d'ailleurs la première présidente des femmes cheffes d'entreprise du département.

Après avoir été élue au Conseil municipal en 1983, où elle y resta jusqu'en 2014, soit plus de 30 ans, Michelle fut également adjointe au maire chargée du développement économique en 1995, auprès du maire de l'époque Jacques Oudot.

C'est donc un hommage appuyé que je leur rends à tous deux, ainsi qu'au Docteur Bravet qui, s'il n'avait pas été élu de cette enceinte, a toujours été un passionné aussi par sa ville et également par les idées politiques, tout en étant quelqu'un de particulièrement démocrate et de particulièrement ouvert aux autres.

Je crois que si un jour un lieu de la ville ou un simple espace peut porter leurs noms, ce sera quelque chose de grand pour Sevrans.

C'est ce que je tenais à exprimer, Monsieur le Maire, et je vous en remercie.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur Geffroy, pour les mots que vous venez de prononcer.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire, ce seront donc quelques mots pour M. Edmond Gabet.

Mes souvenirs les plus récents remontent aux élections municipales de 2014, où Edmond Gabet figurait sur la liste conduite par Clémentine Austin –à laquelle je faisais déjà partie à l'époque ainsi que d'autres autour de la table– et avait mené la campagne étroitement avec nous.

Edmond Gabet était un Antillais dont la personnalité était très chaleureuse naturellement.

Infirmier à l'hôpital René-Muret, il était un militant syndical très actif. Mais il était tout aussi impliqué dans la valorisation de la culture et de la mémoire antillaise, qu'il a manifestée en créant l'association Soleil dont il fut le président, qui a rayonné dans Sevrans –et ce n'est pas un jeu de mots– dans les années 80-90.

Il a impulsé un travail de mémoire sur l'esclavage, un peu en avance de débats au niveau national, et développé une dynamique autour de la connaissance de la culture et du folklore antillais.

Dans le cadre de cette association, il a également créé une section SGT de la Fédération sportive et gymnique du travail pour la pratique du football, qui était une autre de ses passions. Il fut d'ailleurs un arbitre reconnu dans ce sport qu'il aimait tant.

Sa personnalité riche comme vous le voyez, son humanisme, son implication dans la vie de la cité ont amené Bernard Vergnaud, à la fin des années 70, à le solliciter pour rejoindre son équipe lors de la préparation des élections municipales de 1977, que Bernard Vergnaud a remportées. C'est ainsi qu'Edmond Gabet fut pendant deux mandats conseiller municipal auprès de ce dernier, maire communiste je ne vous le rappelle pas.

Je souhaiterais réitérer, au nom de mes amis et camarades, à sa famille et à ses proches nos pensées les plus fraternelles.

M. le Maire.- Je vous remercie, Madame la première adjointe.

Je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire.

(Debout, l'assemblée observe une minute de silence en la mémoire de Mme Michelle Bravet, M. Michel Yeretan et M. Edmond Gabet.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Pour l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil municipal, vous avez constaté que certaines délibérations apparaissent en surbrillance : celles-ci sont proposées au vote par bloc et par assentiment. Cependant, n'importe quel élu, individuellement ou collectivement, peut demander le retrait d'une ou de plusieurs voire de la totalité de ces délibérations, s'il le souhaite, maintenant ou à n'importe quel moment de notre séance.

Deux blocs sont ainsi proposés à votre attention : un bloc n°1, pour les délibérations n°11 à 18 ; un bloc n°2, pour les délibérations n°20 à 25.

Lorsque nous passerons à l'examen des comptes de gestion et administratifs, je vous rappelle que pour les débats et les votes des comptes administratifs, je devrai laisser la présidence de séance à Brigitte Bernex et me retirer, n'ayant pas le droit de participer ni à la séance ni au vote.

Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance.

Monsieur Jous, vous venez de demander la parole, que je vais vous donner et encore une fois, si on pouvait respecter le délai imparti, je vous remercie.

M. Jous.- Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, comme je vous l'ai précisé avant la séance, c'est une intervention que je vais bien entendu raccourcir au vu du climat, néanmoins qui nécessitera peut-être un peu plus que trois minutes, mais je restreindrai mon temps de parole par la suite lors du Conseil municipal.

J'aimerais bien ne pas avoir à prendre la parole de cette manière, mais au vu des événements et des éléments qui m'ont été transmis, je me dois une nouvelle fois d'interroger ce Conseil municipal sur des affaires d'intérêt général avant de pouvoir entamer l'ordre du jour.

Il y aura deux affaires.

La première concerne un article du *Parisien*, paru le 17 mai 2023, dans lequel on peut lire que M. Philippe Geffroy, conseiller municipal de notre ville de Sevrans, aurait été placé en garde à vue après avoir forcé un barrage de police avec son véhicule et percuté un agent des forces de l'ordre. Les forces de police étaient en intervention pour un accident de la route, avec des personnes blessées, et M. Philippe Geffroy aurait déclaré ce jour-là aux policiers : « Je suis un élu du peuple, vous n'avez pas à me dire ce que je dois faire. », ce qui n'est pas sans nous rappeler la célèbre phrase de Jean-Luc Mélenchon : « La République, c'est moi. ».

L'article du *Parisien* nous informe que la fonctionnaire blessée a déposé plainte et qu'elle s'est vu délivrer deux jours d'ITT. J'espère qu'elle ne sera pas traumatisée par cet événement et je lui adresse mon soutien plein et entier.

Je pensais que vous auriez parlé de cet événement, à l'instar peut-être aussi de celui qui s'est produit récemment à Nanterre ; visiblement, non. Mais qui ne dit mot consent peut-être.

J'aurais été curieux de savoir comment l'information aurait été traitée si c'était de moi qu'il s'agissait.

Quoi qu'il en soit, cet événement est loin d'être insignifiant.

Je vais m'employer à préserver la présomption d'innocence de M. Geffroy sur cette affaire, car elle n'a pas encore été jugée. Cependant, l'article parle tout de même de violence et d'intimidation envers une personne dépositaire de l'autorité publique, qui sont deux délits pénalement répréhensibles : les violences envers une personne dépositaire de l'autorité publique ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende sur les fondements de l'article 222-14-5 du Code pénal.

Sevrans est une ville souvent dépeinte par les médias comme criminogène et où la délinquance y est très présente.

Aujourd'hui, à cause de cet article et d'autres, car *Le Parisien* n'a pas été le seul à publier sur le sujet, Sevrans est perçue comme une ville où même ses élus peuvent être présumés délinquants.

Au-delà de ce préjudice lié à l'image, c'est un préjudice porté à la sécurité de notre commune.

Monsieur Geffroy tient régulièrement des discours tranchants sur la sécurité, se plaignant régulièrement de l'insécurité grandissante de la ville et du manque d'effectif de la police municipale et de la police nationale sur notre territoire. Mais c'est bien lui qui nous a privés d'une fonctionnaire de police pendant deux jours au moins suite à son refus d'obtempérer.

Je tiens à saluer le sang-froid des fonctionnaires, car pour moins que cela certains de leurs collègues n'auraient pas hésité à sortir leur arme et à tirer sur la personne qui force un barrage de police, comme nous l'avons vu à Nanterre, et bien entendu nous présentons nos condoléances à la famille de Nahel.

Les médias pointent régulièrement du doigt des jeunes qui entravent l'exercice de la force publique, à juste titre, lorsque cela est avéré. Mais nous sommes désormais dans une ville où même un élu de la République peut entraver le bon déroulement d'une intervention policière sécurisant le périmètre pour l'intervention des secours. Sur quel motif ? Simplement parce qu'il est élu de la République et que personne n'a à lui dire ce qu'il doit faire ! Cela en dit long sur le personnage.

Ce qui m'attriste, c'est une nouvelle fois le silence de cette majorité.

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez évoqué les atteintes à la dignité de lycéens sevransais par des dépositaires de l'autorité publique. À l'unanimité, nous avons condamné ces pratiques malgré l'absence de condamnation judiciaire et avons collégialement apporté notre soutien plein et entier à tous ces jeunes. Pourquoi ne pas en faire de même ce soir vis-à-vis de cette affaire ? Y aurait-il encore un « deux poids deux mesures » au sein de ce Conseil municipal ? En tout cas, notre groupe *Le Renouveau à Portée de Main* ne peut tolérer une telle disproportion dans le traitement de l'information et nous ne pouvons tolérer cette indignation à géométrie variable.

On ne peut pas sonder les cœurs, c'est sûr, mais une chose est certaine : votre silence interpelle.

Considérant l'ensemble des articles parus dans la presse,
Considérant l'article 222-14-5 du Code pénal

Considérant le tort causé à la fonctionnaire de police, à la Ville de Sevrans et aux Sevransais,

Je propose que la Ville de Sevrans se constitue partie civile dans la procédure pendante devant la Chambre correctionnelle du Palais de justice de Bobigny contre M. Geffroy.

Je propose également, à titre principal, que M. Geffroy présente sa démission du Conseil municipal, car forcer un barrage de police, entraver le bon déroulement de l'action publique et blesser une policière, si tout cela est bien avéré, c'est s'en prendre directement à la République.

À titre subsidiaire, je propose que l'ensemble des membres de l'intergroupe *Union de l'Opposition Républicaine* exclue M. Geffroy de leur groupe, ou au moins le suspende le temps qu'une décision judiciaire définitive soit prononcée.

J'ai en référence, à ce sujet, Adrien Quatennens, qui avait été suspendu le temps de l'action judiciaire accélérée en plaidé coupable, puis son exclusion du parti *La France Insoumise* pendant quatre mois suite à une condamnation pour une gifle infligée à sa compagne.

À mes yeux, c'est un crime de toucher à la solidarité nationale, car toucher à un fonctionnaire du service public au service de la souveraineté nationale, c'est s'en prendre à la Nation tout entière.

J'en arrive maintenant à mon deuxième sujet, qui sera clair et concis, et qui vous concerne vous, Monsieur le Maire, directement, car récemment j'ai été contacté par des personnes qui m'ont remis des dossiers assez troublants et qui méritent d'être évoqués et mis en lumière.

Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais dit que je ne vous enverrais plus de courrier visant à éviter ces interventions en début de séance, car vous vous étiez engagé à m'apporter des réponses lorsque je vous écrivais. Mais vous n'avez pas respecté votre engagement, ce qui n'est pas très surprenant venant de vous. J'en prends pour témoin le courrier que je vous avais envoyé sur le mal-être des agents communaux, auquel vous n'avez jamais répondu et que j'ai dû lire devant cette assemblée lors de notre dernière séance.

Je vais exposer certains faits que l'on m'a relatés, en préservant également votre présomption d'innocence, pour que vous puissiez apporter aux Sevransais les réponses nécessaires à la manifestation de la vérité. Si vous refusez une nouvelle fois de le faire, je devrai m'acquitter de mon obligation, celle que m'impose l'article 40 du Code de procédure pénale, à savoir alerter sans délai le procureur de la République, lorsqu'on m'informe de faits potentiellement constitutifs de délit ou de crime, et je demanderai à la justice de vous contraindre à apporter ces réponses pour qu'elle vous sanctionne si les accusations portées à votre endroit étaient fondées et matérialisées.

Il m'a donc été adressé une série d'échanges de mails dans lesquels il apparaîtrait que votre photo de campagne pour les élections municipales de 2020 a été réalisée par un photographe venu immortaliser des événements organisés par la Ville en date des 8 et 9 novembre 2019. Il a certes pris des photos des événements en question, on vous y voit avec du public, mais il aurait également pris des photos de vous, seul, en l'occurrence le 9 novembre 2019, photo qui pour l'une d'elles aurait été choisie pour être votre photo de campagne municipale.

Nous voyons, à travers la série de photos envoyées, tout un shooting réalisé dans le but d'en extraire une photo de campagne. Vous portez bien, sur ces photos, le même costume que vous aviez lors de l'événement immortalisé par le photographe le 9 novembre 2019.

Le service Administratif aurait demandé ces photos en haute résolution, certainement pour pouvoir les utiliser sur de grands supports de communication. J'ai ici, en ma possession, tous les documents qui donnent légitimité aux questions que nous nous posons comme les factures au nom de la Ville de Sevrans, le nom du photographe, le RIB, les échanges, etc.

La principale question, qui se pose, est donc la suivante : avez-vous utilisé de l'argent public pour financer votre photo de campagne électorale ?

Si la réponse à cette question est négative, je vous demande de bien vouloir nous fournir les preuves de votre innocence, auquel cas les éléments portés à ma connaissance pourraient être constitutifs de dénonciation calomnieuse et faire l'objet de poursuite judiciaire.

Si la réponse à cette question est positive, vous pouvez dès maintenant présenter également votre démission, avant que celle-ci ne vous soit imposée par une décision judiciaire vous rendant inéligible et vous contraignant à rembourser le préjudice causé à la Ville de Sevrans.

Je vous laisse donc le soin d'apporter des réponses claires aux Sevranaïses et peut-être à M. le Préfet, s'il nous regarde, car vous avez affirmé un jour que les services de la Préfecture suivaient parfois nos Conseils municipaux.

Aujourd'hui, il faut savoir que des personnes soucieuses de la probité républicaine portent à ma connaissance des irrégularités constatées sur notre commune, car un vent nouveau s'installe sur la ville de Sevrans. C'est un courant désireux de solidarité, de fraternité, d'égalité et d'intégrité politique, administrative et judiciaire. Merci.

M. le Maire.- Monsieur Boitte, et je demande encore une fois que chacune et chacun respectent le temps de parole imparti.

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Je pense traduire l'état d'esprit de la quasi-totalité du Conseil municipal, en mettant en parallèle le climat qui règne dans notre ville populaire comme dans beaucoup de villes populaires, après l'assassinat du jeune Nahel et les 8 minutes de diatribe que nous a présentées M. Jous. Honte à vous, Monsieur Jous, de ramener la vie politique à des racontars, des rumeurs, des lettres anonymes et autres choses.

Nous, nous avons en charge le bien des Sevranaïses.

Vous, vous êtes en campagne électorale permanente, et surtout en campagne permanente de stigmatisation et d'insultes.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à passer outre ces questions qui n'ont rien à faire au sein du Conseil municipal, mais aussi ces affirmations sans preuve, ces affirmations fausses juridiquement et je ne reviendrai pas sur le détail, et à aborder l'ordre du jour malgré cette intervention de trublion qui se répète de Conseil en Conseil. Merci.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne m'abaisserai pas à répondre aux insultes, à la calomnie et aux mensonges de M. Jous qui, lui, a effectivement été condamné en première instance par rapport à un procès que je lui ai fait, où il m'avait effectivement traité des pires noms d'espèce.

Monsieur le Maire, je souhaite vous alerter sur les mensonges et la calomnie proférés ce soir par M. Jous, qui se prétend être représentant d'un groupe politique alors qu'il n'en a pas. C'est déjà un premier mensonge qu'il faut souligner devant les Sevranaïses. Je ne comprends même pas pourquoi vous lui avez donné la parole par rapport à l'ordre du jour du Conseil municipal. Aussi, je vous demanderai Monsieur le Maire de récupérer le verbatim de ce début de séance, afin que je puisse porter plainte en justice contre M. Jous compte tenu de ses propos mensongers et totalement faux.

Sachez qu'à l'heure actuelle, une plainte non seulement pour faux et usage de faux de la fonctionnaire de police est en cours mais que, par ailleurs, une plainte a été déposée auprès de l'Inspection générale de la Police nationale. Merci.

M. le Maire.- Je ne donne plus la parole à qui que ce soit, ce débat doit être clos.

Non, Monsieur Jous, et je vous avais prévenu tout à l'heure.

M. Jous.- J'ai le droit de répondre.

Plusieurs conseillers municipaux dans la salle.- Non !

M. le Maire.- Non, Monsieur Jous.

M. Jous.- Si, je vais répondre.

M. le Maire.- Je souhaite garantir la dignité de nos débats.

M. Jous.- Monsieur le Maire, je vais répondre.

Une intervenante.- Non !

Mme Bernex.- Non, ça suffit !

(Discussions croisées entre M. Geffroy et M. Jous inaudibles)

M. le Maire.- Nous allons passer à l'approbation du PV de notre dernière séance.

[1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2023](#)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

M. Jous.- Je vous demande de me redonner la parole pour répondre.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote sur cette première délibération.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	42	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan

(Dispositif de la délibération n°1*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Concernant la suite de l'ordre du jour de notre séance, ce sont les comptes de gestion et administratifs.

Pour ce faire, je vais laisser la parole à Mme Bernex pour nous présenter les délibérations n°2 et n°3, qui concernent tout d'abord le compte de gestion et le compte administratif Ville.

Madame Bernex, à vous la parole.

[2 - Ville - Compte de gestion](#)

[3 - Ville - Compte administratif](#)

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous y êtes maintenant habitués, nous vous présentons deux comptes de gestion sur la gestion 2022.

Le compte de gestion proprement dit est assuré par le comptable public, donc une administration de l'État, et doit recouper les données financières et comptables du compte administratif établi par les services de la Ville.

Je ne reviendrai pas sur le compte de gestion et je vais donc vous présenter directement le compte administratif parce que, effectivement, toutes les données chiffrées se recoupent et les constats également puisque le trésorier public, à travers le compte de gestion, relève que nos recettes, en 2022, augmentent très faiblement alors que nous connaissons une forte augmentation de nos dépenses en particulier des fluides, de l'alimentation et du personnel.

Vous voyez apparaître, sur le tableau projeté, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, ainsi que celles concernant l'investissement, avec un résultat de clôture de l'ordre de 6 M€.

Par rapport au résultat définitif, nous sommes tout à fait dans les estimations que nous avons prévues et notées dans le cadre de la préparation du budget primitif, du budget principal. Nous n'avons pas de bonnes ou de mauvaises surprises, nous sommes tout à fait dans ces montants-là.

Comme nous nous y attendions, compte tenu de l'augmentation des dépenses, il convient de noter que notre résultat de clôture est nettement inférieur à celui de 2021. En effet, nous atteignons un résultat de clôture de 6,3 M€, tandis qu'en 2021 nous avons réalisé un résultat de clôture certes un peu exceptionnel mais quand même, de 16 M€. C'est un élément important, sur lequel je reviendrai plus en détail lorsque nous reparlerons des dépenses et des recettes.

Cette présentation avec quelques billets d'euros représente la répartition pour 100 € dépensés dans la Ville, personnel compris, à quoi ils sont consacrés :

- 32 €, à l'enseignement, formation, culture ; ce que nous appelons « les politiques éducatives », qui représentent le gros de la dépense ;
- 20 €, aux questions de sécurité, de salubrité publique ainsi que de la famille ;
- 18 €, au sport et à la jeunesse.

Si nous les additionnons aux 32 € des enseignements, formations et culture, donc vraiment les politiques éducatives, cela représente 50 % de la dépense ;

- 21 €, au logement, à l'aménagement et aux services environnement, action économique ;

▫ 9 €, à l'intervention sociale et la santé, qui n'est pas notre domaine de compétence prioritaire.

Cet autre tableau présente l'évolution de la dette.

Nous voyons ce que nous disons déjà depuis quelque temps, à savoir une diminution du capital restant dû, de 8 M€ encore en 2022 par rapport à 2021. Nous sommes également, en 2022, à 5 - 6 années de désendettement. C'est effectivement très intéressant. Comme le rappelait M. le Maire, des collectivités non loin de nous se vantent d'avoir réduit leur dette de 150 000 € en je ne sais combien de décennies, j'exagère un peu en disant cela. Mais nous voyons que depuis 2018 nous avons, nous Ville de Sevrans, sensiblement réduit la dette.

Comme chacun sait, cet élément revêt une importance considérable compte tenu des projets urbains que nous portons, ainsi que des difficultés financières auxquelles nous pourrions être confrontés.

Sans m'y attarder, vous avez les grandes masses du compte administratif avec les comparaisons depuis 2018.

Nous remarquons que les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2018. Bien qu'elles aient connu un creux en 2019, en réalité elles stagnent depuis 2020, alors que le coût de la vie continue d'augmenter.

Les dépenses réelles entre 2021 et 2022 connaissent une augmentation de 6 M€, tandis que nos recettes ne progressent même pas d'un million d'euros. Nous voyons là l'écart se creuser entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, qui est tout à fait préjudiciable à notre capacité d'autofinancement pour l'investissement.

Je ne présente pas le reste, vous en avez le détail.

Concernant les dépenses de fonctionnement, certaines d'entre elles ont été volontairement choisies et assumées.

C'est, par exemple, l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire. Lorsque nous avons modifié le quotient familial pour la restauration scolaire, nous escomptions une hausse de la fréquentation. Nous avons également pris en charge intégralement l'augmentation du coût des denrées alimentaires et du service de restauration scolaire, ce qui représente plus de 800 000 € que nous avons assumés, sans le répercuter sur les familles.

De plus, nous avons augmenté les dépenses d'investissement dans les écoles, les pistes cyclables, etc., par rapport à l'année 2021, soit une augmentation de 1,8 M€. Cela représente une hausse de 14 % de dépenses, en valeur absolue.

Nous avons également subi des dépenses telles l'augmentation du chauffage et de l'électricité, de 2 M€, soit plus 100 % -nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer-, ainsi que l'augmentation du prix unitaire de la cantine, évoquée précédemment, et de nombreuses autres fournitures telles que les meubles, la matière première, etc.

Nous avons aussi enregistré des évolutions de dépenses de personnel, même si nous nous en réjouissons pour les agents et sachant que cela est largement insuffisant. C'est assez frappant, entre 2021 et 2022, même si l'augmentation des dépenses ne se résume pas à l'augmentation du Smic et à la revalorisation du point d'indice. Nous avons également pris des décisions en matière de recrutement bien sûr, mais aussi de revalorisation du régime indemnitaire des agents.

Concernant la structure des recettes, qui est un point d'alarme et d'alerte, il ne vous a pas échappé que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée et remplacée par une dotation de l'État.

Depuis quelques années, nous percevons les taxes relatives à l'activité économique, la CVAE ou la CFE, qui ont été transférées à d'autres échelons territoriaux comme le Territoire ou la Métropole.

La conséquence est que plus de 50 % de nos ressources sont liées aux dotations de l'État.

Seulement si les bases fiscales, en 2022 et en 2023, qui ont été revalorisées du niveau de l'inflation (3,4 % en 2021 et 7,1 % en 2022), nous apportent des recettes supplémentaires, ce n'est évidemment pas le cas des dotations de l'État. Les années précédentes, la question ne se posait pas car il n'y avait quasiment pas d'inflation.

Lorsque nous avons présenté le compte administratif en commission des Finances, nous avons remarqué que même les dotations dites de solidarité ou de péréquation progressent encore moins que la dotation générale dans son ensemble.

C'est pourquoi il y a un réel sujet concernant les ressources des collectivités locales en général et des collectivités locales comme la nôtre en particulier, et nous y reviendrons à l'occasion du vœu.

Sur ce compte administratif, vous voyez les évolutions en termes de réalisation du budget de fonctionnement.

Notre taux de réalisation, en 2022, est le meilleur des quatre dernières années. C'est une bonne chose. Cela témoigne d'une réelle sincérité budgétaire et, dans le même temps, d'un réel travail tout au long de la gestion pour ajuster les dépenses au regard des dépenses supplémentaires que nous avons subies en 2022.

Même si nous n'avons pas encore atteint l'optimum qui, je crois, est 97 % de taux de réalisation, nous nous en sortons quand même très bien.

Vous remarquez que l'épargne brute, à l'instar de l'épargne nette, diminue très sensiblement.

Notre épargne nette, en 2022, est de 1,75 M€ quand elle était de 6,2 M€ en 2021. Par conséquent, notre capacité d'autofinancement se réduit beaucoup.

En revanche, comme je l'ai précisé, notre endettement continue à diminuer.

Nous avons emprunté, en 2021 et en 2022, à des taux d'intérêt tout à fait intéressants, il est donc logique que nous envisagions également de contracter des emprunts en 2023, dans le cadre de notre programme de renouvellement urbain. Cette démarche entraînera une augmentation de notre endettement, mais qui nous est permis compte tenu de notre capacité de désendettement qui est de 6 ans, ce qui est inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans.

Sur ce dernier histogramme, je vais plutôt dire ce dernier tableau avec des carottes bleues (les ressources) et des carottes violettes (les dépenses) pour M. Nivet qui n'aime pas le terme « histogramme » –ce sera la « private joke » de la soirée–, nous observons que l'écart entre nos recettes (le bâton le plus long) et nos dépenses (le bâton le plus court) diminue très sensiblement. En début de mandat, je vous parlais d'effet de ciseau et nous pouvons craindre que si la tendance continue, nous nous retrouvions dans un effet de ciseau analogue.

C'est ce que je pouvais vous présenter, en synthèse, s'agissant du compte administratif.

Dans le rapport qui vous a été communiqué, vous avez des éléments plus qualitatifs sur ce à quoi était consacré le budget 2022, avec une partie réglementaire qui, pour une part, est représentée dans les slides que je vous ai exposées et que vous pouvez retrouver dans les détails, mais je ne vais pas lire l'ensemble du rapport.

M. le Maire. - Je vous remercie, Madame Bernex.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy. - Merci, Monsieur le Maire.

Le compte administratif est en définitive la transcription de votre exécution budgétaire, par conséquent je ne reviendrai pas sur vos orientations, que nous n'avions pas acceptées lors du budget.

Je voudrais simplement relever certains points concernant la structure du compte administratif car ce qui est intéressant, c'est bien sa structure.

Madame Bernex, vous avez souligné à juste titre que nous constatons un phénomène qui commence à se manifester à nouveau, à savoir un affaiblissement des recettes par rapport à une augmentation des dépenses, en grande partie contraint, notamment en raison de l'inflation et de la révision de certaines prestations telles que la restauration scolaire, etc. Mais il était nécessaire d'y faire face, ce que vous avez bien fait. Malheureusement, il y a également eu une hausse des coûts liés aux fluides et à l'énergie, etc., auxquels il était aussi nécessaire de répondre compte tenu des tendances haussières dans ce domaine.

Je voudrais surtout faire remarquer que grâce à une capacité d'épargne, la dette a pu s'amoinrir, nous permettant de revenir à une capacité de désendettement de 6 ans par rapport aux 22 années observées à Sevran au tournant des années 2017-2018, ce qui était une situation particulièrement préoccupante.

Aujourd'hui, on dénombre environ une vingtaine de villes en France, qualifiées de virtuellement en faillite, avec une capacité de désendettement à plus de 22 ans. Cela va peut-être vous sembler relativement anecdotique, mais la plus significative de ces villes est Nice, qui nécessiterait plus de 50 années pour rembourser sa dette. La deuxième ville, avec le

désendettement le plus important, et ce seulement depuis quelques années, est Paris avec 25 années. C'est un record impressionnant, tant pour M. Estrosi que pour la maire de Paris, qui a très largement endetté sa ville.

Je ne dis pas qu'il faut faire la même chose, loin s'en faut.

Il faut alléger cette trajectoire mais, pour autant, nous ne pouvons pas raisonner de la même façon que ces deux villes notamment, Nice bénéficiant d'un potentiel en particulier touristique et, Paris, d'un potentiel énorme sur un plan économique et au niveau des recettes.

Notre principal problème à Sevrans, ce sont les recettes : nous n'avons pas de recettes propres particulièrement importantes. Bien que je l'aie déjà fait remarquer plusieurs fois, je le répète : la plupart de nos recettes sont effectivement issues des dotations ou de subventions. Nos recettes propres, qui viennent de l'impôt payé par les Sevransais, représentent environ un tiers de nos ressources. Là est la fragilité de notre structure en termes de budget ou de compte administratif.

Mon autre remarque concerne nos dépenses et je pense, Madame Bernex, qu'il sera nécessaire que la commission des Finances, avec votre autorité, se penche sur notre principal poste de dépenses, qui sont les dépenses de personnel et qui avoisine environ 49 M€ par an. Je ne dis pas que le personnel est trop payé, car nous avons beaucoup de personnels avec des petits salaires. Cependant, par rapport à notre potentiel fiscal et à nos recettes potentielles, nos dépenses de personnel sont supérieures de 18 % par rapport aux villes de strate similaire, c'est-à-dire les villes d'environ 50 000 à 60 000 habitants. Cela signifie que cela pèse très largement sur nos finances.

Selon moi, un audit sur la masse salariale, sur la réalité de l'emploi, sur la réalité des effectifs, des emplois réellement assumés et travaillés, me semble nécessaire. On ne peut pas faire payer à ceux qui travaillent, qui ont le service public au cœur d'eux-mêmes, le dévouement, etc., par rapport à une certaine incurie dans d'autres domaines. C'est pourquoi il faut me semble-t-il, très rapidement, nous poser la question : alors qu'on sait que ces services sont en sous-effectif et que d'autres sont très peu encadrés parce qu'on n'a pas les cadres nécessaires, pourquoi cette masse salariale est si importante en termes de structure dans le compte administratif ?

Pour ne pas prolonger davantage le débat ce soir et vous avez tout à fait raison, Monsieur le Maire, par rapport aux événements qui se passent, je conclurai par un dernier point. Il est d'ailleurs totalement intolérable d'avoir perdu cinq ou dix minutes en début de séance, et ces personnes devraient réfléchir davantage.

Il s'agit du problème des dépenses d'investissement qui, bien qu'elles se soient améliorées en termes de prévision, restent toutefois assez faibles par rapport au montant voté : 25 M€ par rapport à 40 M€, ce qui représente un écart d'environ une quinzaine de millions d'euros. Cette situation se ressent et les Sevransais le remarquent dans différents domaines qui pourraient être grandement améliorés tels que la voirie, les écoles, les réseaux, bref, un certain nombre de dépenses nécessaires. Je dis bien « en termes d'investissement », c'est-à-dire que tout investissement réalisé, même si nous devons recourir à l'emprunt, aura des effets positifs pour la ville et donc pour sa population demain.

Ce sont les principales remarques dont je souhaitais vous faire part.

Je sais qu'un vœu sera présenté concernant le déséquilibre que les collectivités locales subissent. Cependant, je trouve inadmissible que le gouvernement tente d'imposer des réductions en termes notamment de fonctionnement, de façon plus ou moins déguisée mais souvent réelle, sur les budgets des collectivités alors que ces derniers sont obligés d'être à l'équilibre. Contrairement à l'État qui, lui, n'a pas produit de budgets équilibrés depuis 1975 et a recours à l'emprunt pour son fonctionnement, aujourd'hui, à peu près vers le mois de septembre. C'est-à-dire que fin août, voire parfois fin juillet, il n'y a plus d'argent réel dans les caisses de l'État qui emprunte sur les marchés.

Depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, qui était censé faire le ménage et remettre les comptes en ordre et à l'équilibre, ce sont 1 600 Md€ de plus qui ont été enregistrés. Cela signifie que si les taux d'intérêt continuent d'augmenter demain, cela deviendra l'un des premiers budgets du pays, ce qui sera intolérable pour les citoyens français.

Ce sont les remarques que je souhaitais formuler, et je vous en remercie.

Mme Bernex.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*)

Je peux rapidement vous apporter une explication, Monsieur Geffroy, concernant les dépenses de personnel. À l'heure actuelle, elles représentent 58 % de nos dépenses de fonctionnement et il convient de noter que le plafond autorisé en comptabilité publique est de 60 %.

Cependant, il est important de considérer que ce pourcentage ne représente pas la même réalité pour une collectivité de même strate (le même nombre d'habitants), avec un budget de fonctionnement à 140 M€, et une collectivité comme la nôtre, dont le budget de fonctionnement est de 80 M€. Par conséquent, cet indicateur est tout à fait inéquitable, surtout lorsqu'il s'applique à des villes qui ont besoin d'offrir à leur population de grands services publics de qualité.

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°2.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	34	voix	
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMDIOUI Naïma), HAMDIOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick) SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°2*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Mme Bernex.- Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°3.

(Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, M. le Maire se retire lors du vote et Mme Bernex assure la présidence de la séance.)

Monsieur Cordin ?

M. Cordin.- Juste une petite remarque, ce serait bien que les personnes qui ne sont pas présentes dans la salle ne puissent pas voter : M. Cheriguene n'était pas là, pourtant il a voté.

(Selon la réponse des services, M. Cheriguene avait donné pouvoir à M. Prunier.)

Adoptée par	33	voix	Majorité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	33	voix	
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMDIOUI Naïma), HAMDIOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick) SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°3*)

Mme Bernex.- Je vous remercie.

(À son retour, M. le Maire reprend la présidence de séance.)

4 - Budget photovoltaïque - Compte de gestion

M. Prunier.- Bonsoir à toutes et à tous !

Nous n'avons pas de tableau à vous projeter.

Vous avez reçu le tableau du budget annexe énergie photovoltaïque - adoption du compte de gestion 2022.

Je ne vais pas vous relire les tableaux avec des chiffres. Nous avons un résultat de clôture de l'exercice 2022 de 165 335,26 €.

Sur ce point, je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°4.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°4*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

5 - Budget photovoltaïque - Compte administratif

M. Prunier.- Durant l'année 2022, l'appel d'offres pour l'installation des nouveaux panneaux photovoltaïques a été conclu et des commandes ont été lancées.

Je vous rappelle que nous avons un budget de 646 342 € HT, comprenant les fournitures, la pose et la mise en service des équipements.

Seront équipés, nous l'espérons pour l'année 2023, la halle du marché, la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et le service Administratif.

Nous avons reçu 50 % de subventions, soit 323 000 € ; puis 30 %, soit 193 000 €, le reste à charge pour la Ville étant de 20 %, soit 130 000 €.

Un retard a été pris en raison des difficultés d'approvisionnement et de la nécessité de procéder à des études complémentaires de structures. En effet, nous avons été obligés de revoir les structures pour le marché, ce qui nous a fait perdre un peu de temps pour réaliser des études.

La Ville dispose de trois sites de production au 31 décembre 2022 : le Pavillon aux histoires, la salle gymnique Victor Hugo et le groupe scolaire Anatole France.

La Ville est en discussion avec EDF pour une optimisation du dispositif.

Mme Bernex.- Je vous remercie, Monsieur Prunier.

S'il n'y a pas de remarque, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°5.

(Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, M. le Maire se retire lors du vote et

Mme Bernex assure la présidence de la séance.)

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°5*)

Mme Bernex.- Je vous remercie.

(À son retour, M. le Maire reprend la présidence de séance.)

6 - Budget Cycle Terre - Compte de gestion

M. Baillon.- Un tableau vous présente plusieurs données, qui sont les suivantes :

□ Le résultat à la clôture de l'exercice 2021 s'élevait à 188 401,33 €.

□ Le résultat de l'exercice 2022 était de moins 147 472,38 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est ainsi positif de 40 928,90 €.

C'est le compte de gestion validé par le comptable public.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Je souhaiterais savoir à quoi correspond la différence de 320 000 € entre 2021 et 2022 ? On est passé de plus 188 000 € à moins 147 000 €, donc qu'est-ce qui justifie cette différence ?

M. Baillon.- Car Cycle Terre était en exercice cette année-là.

Au démarrage, il y avait effectivement des difficultés, mais désormais Cycle Terre est en train de prendre son essor.

Philippe Geffroy vous le dirait mieux que moi, Monsieur Cordin, il faut au moins trois ans pour qu'une entreprise atteigne son cap.

M. le Maire.- Monsieur Boitte ?

M. Boitte.- Je voudrais apporter une précision. Compte tenu que Cycle Terre a fait l'objet d'un subventionnement de la part de l'Europe, il a été prévu que la subvention soit perçue avant d'être dépensée. Cela explique pourquoi les comptes sont très positifs les premières années, mais qu'une année de mise à niveau est nécessaire lorsque nous finissons d'exécuter les dépenses et que nous puissions utiliser à ce moment-là la subvention qui a déjà été perçue sur les exercices précédents.

Pour y passer régulièrement, j'invite tous les élus à venir visiter Cycle Terre. Nous y avons une très belle réalisation avec un matériau moderne et chaleureux dans son aspect, qui est un matériau d'avenir.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°6.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°6*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

7 - Budget Cycle Terre - Compte administratif

(Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, M. le Maire se retire lors du vote et Mme Bernex assure la présidence de séance.)

Mme Bernex.- Monsieur Baillon, vous souhaitez la parole.

M. Baillon.- Je vous remercie.

Simplement pour M. Cordin, je vais entrer un peu plus dans les détails.

L'année 2022 a été marquée par la clôture de l'action municipale pour développer la fabrique de briques de terre crue « Cycle Terre ». L'activité se poursuit maintenant sous d'autres formes.

La réalisation d'un budget annexe se justifiait notamment par la nécessité de demander des fonds européens au travers de la municipalité.

Cette phase du projet étant terminée, le compte administratif 2022 du budget annexe sera le dernier à retracer cette activité.

Le projet Cycle Terre, lancé par la candidature à l'initiative européenne Urban Innovative Action en 2017, s'est achevé le 30 octobre 2021.

Le 29 novembre 2021, M. le Maire et le Conseil municipal ont inauguré la fabrique avec les partenaires du projet.

Conformément au règlement UIA, le solde de la subvention européenne a été perçu en 2022. C'est pourquoi le budget annexe a été maintenu et soldé en 2022.

Le coût total du projet Cycle Terre est de 6,5 M€, pour un montant de subvention de 5,3 M€.

Pour ce qui est de la Ville de Sevran, le coût des dépenses réelles est de 506 000 €. Ce montant est constitué à 60 % de salaires des agents municipaux et à 40 % de prestations extérieures (études, travaux, achats).

En fin de projet, la Ville aura touché 370 000€ de subventions européennes pour rembourser ces dépenses.

L'apport financier de la Ville au projet Cycle Terre aura donc été d'environ 135 000 €, dont 81 000 € en salaires.

La Direction générale des services, les services Financiers, la direction des Travaux des assemblées et de la Citoyenneté se sont également mobilisés pour la réussite de ce projet, ainsi que notre partenaire Cycle Terre.

Le démarrage de la production de Cycle Terre et le projet sur la formation écoconstruction constituent deux axes forts au développement de Sevrans autour de la transition écologique et de la construction bas carbone.

C'est effectivement un projet exemplaire, comme l'a souligné Gilles Boitte.

Mme Bernex.- Je vous remercie, Monsieur Baillon. Effectivement, il était important de nous apporter ces précisions pour bien comprendre qu'en 2022 nous soldions la participation directe de la Ville dans Cycle Terre au travers des actions, en étant actionnaires de la SCIC, mais cela ne transite plus par le budget de la Ville.

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°7.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°7*)

(À son retour, M. le Maire reprend la présidence de séance.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Comme cela vous a été indiqué il y a quelques instants, nous souhaitons vous présenter un vœu, qui a été débattu en commission des Finances. Aussi, je vais demander à Mme Bernex de nous l'exposer.

V1 - Vœu pour l'indexation sur l'inflation des subventions versées par l'État

Mme Bernex.- Effectivement, nous avons placé ce vœu tout de suite après les discussions et présentations des délibérations sur les comptes administratifs parce que, comme je l'évoquais et le soulignait M. Geffroy, la commune de Sevrans, mais aussi une très grande majorité des villes, est soumise à une contrainte financière très forte en matière de ressources. Effectivement, nous n'avons pas forcément tout à fait la chance de Nice ou de Paris en termes d'attrait touristique ou économique, ce qui nuit à nos recettes propres, et nos dotations sont soumises au bon vouloir du gouvernement sans qu'il n'y ait aucune règle en matière de revalorisation, ce qui a pour conséquence de nous laisser dans de grandes incertitudes pour nous projeter dans l'avenir. Il est vrai que tant pour les collectivités que pour les ménages, lorsque l'on n'a pas de visibilité sur les ressources à venir, il est difficile de se projeter.

Ce que je dis est vrai pour l'ensemble des villes, à telle enseigne qu'effectivement l'Association des maires de France s'est fait écho de ces difficultés auprès du gouvernement et a proposé dans un certain nombre de villes un vœu analogue au nôtre, même si nous y avons travaillé pour le contextualiser à la situation de Sevrans. C'est pourquoi nous proposons un vœu visant à ce que les subventions et dotations versées par l'État soient indexées comme les bases fiscales sur l'inflation.

Aussi, je vais procéder à la lecture de notre vœu.

Le Conseil municipal

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 72 de la Constitution qui pose le principe de libre administration des collectivités locales ;

Considérant que depuis la loi NOTRe, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, la fiscalité versée par les entreprises sevransaises (antérieurement CVAE et CFE) a été transférée à l'EPT (montant total estimé de 14M € depuis 2017) ;

Considérant la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales par la loi de finances 2018 qui réduit les recettes fiscales de la ville ;

Considérant que les lois de finances pour 2022 et 2023 ont reconnu un taux d'inflation respectivement de 3,4 % et 7,1 % soit 10,7 % pris en compte pour les revalorisations des bases fiscales ;

Considérant que les dotations d'État représentent la moitié des ressources de la commune de Sevrans et progressent de 1,72 % en 2022 et 1,55 % en 2023 ;

Vous pouvez comparer au taux de l'inflation et de la revalorisation des bases fiscales.

Considérant que la Dotation globale de fonctionnement a évolué faiblement en 2022, en passant de 30 M€ à 31,3 € en 2022 et à 31,5 M€ en 2023 soit 5 % en deux ans ;

Considérant que les dotations de solidarité de péréquation que sont la DSU, la DNP, l'attribution de compensation, le FSRIF et le FPIC connaissent une progression à un rythme inférieur à l'inflation de 1,94 % en 2022 et de 1,84 % en 2023 ;

Considérant que la Commune de Sevrans a dû faire face à une hausse non compensée de 3,5 % de ses dépenses de personnel suite aux décisions de l'État (augmentation de la valeur du point d'indice, loi Ségur...), auxquels vont s'ajouter l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, la prime exceptionnelle, l'augmentation du point d'indice de 5 % au 1^{er} janvier 2024, ces augmentations représenteront en 2024 environ 3 M€ pour la Ville de Sevrans soit +6 % ;

Considérant que les achats effectués par les collectivités locales connaissent une inflation supérieure à celle des produits de consommation courante 7,04 % ;

Considérant le caractère indispensable des services publics dans notre ville que la baisse des ressources financières met en danger ;

Considérant que la Ville de Sevrans a choisi d'absorber les hausses de tarifs pour ne pas les répercuter sur les familles sevransaises, notamment pour la restauration scolaire (+12 %, soit +600 000 € en 2023) ;

Considérant que la croissance des dépenses de fonctionnement bondit de 7,63 % alors que les recettes réelles progressent de 0,95 %, affectant les capacités d'autofinancement pour l'investissement ;

Considérant le rôle moteur des collectivités dans les dépenses d'investissement dans notre pays et de l'engagement tout particulier de Sevrans dans ses projets de renouvellement urbain ;

Considérant que la proposition de loi organique exigeant l'actualisation permanente sur l'inflation a reçu l'avis favorable des groupes d'opposition à la commission des lois ;

Nous vous proposons le vœu suivant :

Article 1 : Exige que la Dotation globale de fonctionnement et les autres dotations de compensation de l'État soient indexées sur l'inflation afin que les collectivités locales puissent exercer leurs compétences et répondre aux besoins de la population.

Article 2 : La présente délibération

Sera transmise à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;

Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans mais aussi d'un recours contentieux.

Je ne vous lis pas l'intégralité de cette deuxième article, qui est de règle.

M. le Maire.- Je vous remercie, Madame Bernex.

Y a-t-il des remarques ? (Aucune)

Je vous invite à procéder au vote sur l'adoption de ce vœu.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	42	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan

(Dispositif du vœu*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

8 - Instauration de la taxe de séjour

Mme Bernex.- C'est une délibération qui fera plaisir à M. Geffroy ainsi que la suivante, concernant nos recettes propres, même si nous ne nous attendons pas à générer des recettes considérables grâce à cette délibération.

Il s'agit d'instaurer une taxe de séjour, qui est possible étant donné que la Ville mène des actions concrètes visant à protéger et à gérer ses espaces naturels. Nous sommes donc éligibles à cette taxe de séjour. Jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait car comme je le soulignais précédemment, nous ne sommes pas un grand site touristique et nous avons peu d'hôtels, de surcroît fréquentés par des touristes.

Cependant, nous observons le développement d'une autre forme d'hébergement touristique avec Airbnb et d'autres plateformes similaires, sans pour autant faire leur promotion. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de vous proposer d'instaurer une taxe de séjour fixée par nuitée, en fonction des hébergements, notamment en prévision des Jeux olympiques, car les villes de la petite couronne vont être certainement très sollicitées et de nombreux propriétaires pourraient être tentés de louer tout ou partie de leur logement. De plus, ce serait un moyen de détecter un certain nombre de formes d'usage ou de mésusage des logements.

Vous remarquerez que notre attitude est à la fois optimiste et réaliste. En effet, nous avons pris en compte les coûts de nuitée pour différentes catégories d'hébergement allant des palaces aux hôtels de tourisme de 5 à 2 étoiles, mais nous avons également prévu des tarifs pour les terrains de camping classés en 1 et 2 étoiles.

Les prix des nuitées varient de 4 € pour les palaces à 0,20 € pour les terrains de camping de 1 et 2 étoiles.

Nous estimons que les recettes pourraient atteindre environ 20 000 à 30 000 €. Vous voyez donc que notre intérêt pour la mise en place de ces tarifs ne se limite pas uniquement aux recettes générées, mais vise également à avoir une vision un peu plus saine de ce qui se passe sur la ville.

M. le Maire.- Je vous remercie, Madame Bernex.
Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Que nous ayons des nouvelles recettes, pourquoi pas ? Cependant, je reste très sceptique sur le rapport concernant cette taxe de séjour, notamment au moment où nous n'avons plus d'hôtels qui la reçoivent dans la mesure où nos trois hôtels sont des hôtels sociaux et qu'avant d'avoir un palace, il se passera quelque temps sous le canal de l'Ourcq !

On instaure un certain nombre de taxes ou un certain nombre de contraintes, seulement le gros problème que rencontre la Ville de Sevrans, c'est qu'ensuite elle a beaucoup de difficultés pour faire respecter les principes de base qu'elle a mis en place. Je pense notamment, dans la même ligne, au permis de louer et au permis de diviser.

Aujourd'hui, sur le permis de louer, vous avez un inspecteur d'une qualité exceptionnelle, M. X, qui est tout seul, qui ne sait plus où donner de la tête et qui, par ailleurs, ne répond qu'aux demandes légalement formulées par des propriétaires qui veulent louer leur bien et qui passent par le service. Monsieur le Maire, vous signez ensuite l'arrêté soit positivement soit négativement, mais tous ceux qui ne vont pas vers la déclaration échappent finalement à la chose faite de moyens de contrôler.

Ce sera la même situation demain pour cette taxe de séjour, même si, selon moi, elle ne sera pas très importante. Monsieur Kerrest, je pense que vous avez regardé un peu... On doit avoir 8 ou 20 Airbnb sur ce site.

Oui, je vais aller très vite Monsieur le Maire...

Mais le tourisme demain, sur Sevrans, cela peut se faire ! Un beau petit parcours sur le canal de l'Ourcq, un peu de canoë-kayak, un parcours de golf, on finit par un échauffement sur le parc de la Poudrerie et on attire quelques touristes qui verront en Sevrans une belle ville de destination touristique.

M. le Maire.- Exactement, je vous demanderai de faire court et de cesser ces provocations.

Je donne la parole à M. Boitte puis à Mme Bernex.

M. Boitte.- Madame Bernex a clairement expliqué la position de la majorité municipale, qui est de vouloir une meilleure compréhension de ce qui se passe dans le domaine de location de

meublés ou non d'ailleurs, sur Sevran. En effet, bien que nous puissions voir quelques propositions sur les plateformes, l'expérience de nombreuses communes montre que lorsque cette activité se développe, il est nécessaire d'évaluer rapidement ce qui est en train de se passer sur le territoire. C'est précisément l'objet de la délibération.

Je ne voudrais pas finir sans conclure parce qu'il y a du vécu, sur la grande expérience sportive de mon ami Philippe Geffroy.

(Rires)

Mme Bernex.- Monsieur Geffroy, autant je peux comprendre votre propos sur la sous-location, etc., autant dans le cas actuel, une fois que nous informons les plateformes, ce sont elles qui nous versent les sommes dues pour les nuitées. Par conséquent, nous n'avons pas à faire de contrôle. Bien sûr, si nous disposions de ressources en effectifs, nous pourrions contrôler de nombreux aspects, mais dans ce cas précis, les recettes viendront dès lors que nous informons les plateformes.

M. le Maire.- Nous n'attendons donc pas un grand volume de recettes. Cependant, il y a la coupe du monde de rugby, les Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que de nombreux autres événements à venir. De plus, il y a effectivement le canal de l'Ourcq avec sa base de canoë-kayak, et peut-être d'autres activités qui pourraient avoir lieu le long d'un parcours agréablement aménagé, reliant le canal jusqu'au parc du golf.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°8.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°8*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

9 - Tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure 2024

Mme Bernex.- Il s'agit de revaloriser cette taxe locale, qui existe depuis 2010, au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 6 %. Telle est la règle.

La proposition de la délibération consiste ainsi à réévaluer cette taxe de 6 %.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas de remarque, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°9.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	34	voix	
Contre		voix	
Abstentions	10/8*	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFROY Philippe), GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick)
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°9*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

10 - Mise en œuvre de la gratuité de la cantine pour les enfants fréquentant le dispositif des écoles ouvertes pendant les vacances scolaires

M. Boitte.- Je serai très rapide puisque c'est la troisième ou quatrième fois que nous votons cette délibération.

Le dispositif des écoles ouvertes est reconduit cette année par l'État et il est proposé aux élèves des écoles élémentaires pendant les vacances scolaires.

Les horaires d'accueil sont de 8 h 30 à 16 h 30 et pour favoriser la continuité de la journée, nous proposons au Conseil municipal de prendre en charge les frais de restauration scolaire des élèves.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas de remarque, effectivement nous l'avons déjà votée, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°10.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°10*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations n°11 à 18 sont considérées comme adoptées par bloc et par assentiment.

Monsieur Jous ?

M. Jous.- J'ai quelques questions sur certaines de ces délibérations.

M. le Maire.- Vous souhaitez que nous les retirions du bloc ?

M. Jous.- Non, ce ne sont que quelques questions, qui ne changeront pas le résultat de notre vote.

M. le Maire.- D'accord.

M. Jous.- Il est question de la création d'un terrain de football à 5, sur les anciennes Beaudottes : où exactement ?

Il est écrit « rue Édouard Branly ». Mais d'après mes recherches, il n'existe qu'une avenue Branly à Sevran : est-ce celle-là à laquelle il est fait référence ?

Je souhaiterais avoir une confirmation concernant le terrain de football situé aux Beaudottes, sur lequel un tournoi a récemment été organisé par des associations que je tiens à saluer et à remercier pour cet événement qui s'est très bien déroulé. Étant donné que des bruits de couloir circulent, j'aimerais savoir si ce terrain sera effectivement reconstruit. Si oui, je souhaiterais savoir si les dimensions du terrain reconstruit seront les mêmes que celles du terrain actuel. Si cela est le cas, pourriez-vous me préciser son emplacement exact ? Je sais que des réunions de concertation ont eu lieu, auxquelles j'ai d'ailleurs participé pour certaines d'entre elles. Cependant, depuis ces réunions, j'ai entendu d'autres rumeurs, ce qui explique ma demande de confirmation.

On parle de la rénovation de certains city stades et de la création de nouveaux. Lors d'un précédent Conseil municipal, je vous avais déjà alerté sur les risques liés au city stade du Pont-Blanc qui se trouve derrière la maison de quartier. Ce dernier est très délabré, ce qui le rend extrêmement dangereux et j'avais déjà attiré l'attention sur la dangerosité de cette structure.

Je constate qu'aucun projet de rénovation n'est prévu pour ce city stade, alors que d'autres quartiers bénéficieront de la construction de nouveaux.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir s'il était possible de prévoir une réfection pour ce city stade dans les plus brefs délais, afin d'assurer la sécurité des jeunes, car il semble une fois de plus que ce quartier soit un peu laissé de côté. Il est en effet le seul quartier sans boulangerie, et la pharmacie a même déménagé à Montceleux. Il n'y a qu'une supérette, ce qui est très difficile pour les habitants qui se plaignent quotidiennement du manque de services de proximité.

Vous vous étiez également engagé à organiser une réunion avec les habitants de LogiRep, chose qui n'a toujours pas vu le jour. Où cela en est-il ?

M. le Maire.- Ces questions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour, néanmoins, je propose de les noter et de répondre à chacun d'entre vous concernant ces différents sujets, car il est inutile d'improviser et de répondre de façon non pertinente.

Monsieur Chantrelle ?

M. Chantrelle.- J'aimerais répondre à certaines d'entre elles.

M. le Maire.- Nous vous écoutons.

M. Chantrelle.- Concernant votre question sur les rues Edouard Branly et Berthelot, je peux vous dire qu'elles se situent du côté de Savigny et ce sont plus précisément les résidences I3F. Nous avons l'intention de travailler avec eux pour les refaire, d'où cette demande.

En ce qui concerne la réalisation du terrain de football, nous avons déjà exprimé notre intention de le refaire aux mêmes dimensions, ce qui signifie qu'il serait situé à côté du collège et juste derrière la Micro-Folie.

Pour ce qui est du city stade, pouvez-vous préciser lequel vous avez indiqué comme étant dégradé ?

M. Jous.- Au niveau de la cité basse (*suite de l'intervention hors micro*).

M. Chantrelle.- Effectivement, pour celui-ci, il faut regarder.

L'idée, vous l'avez vu à travers les demandes de subvention, pour pouvoir réaliser ces travaux, des demandes de subvention sont sollicitées et un travail est réalisé.

Comme cela avait déjà été mentionné la dernière fois, tout n'avait pas été accepté, ce qui a conduit à relancer des demandes spécifiques du côté des possibilités du Plan 5 000 terrains notamment. Nos services travaillent actuellement dessus, mais il est important de passer par cette phase. C'est un budget global, il faut donc pouvoir évaluer et répondre au mieux à tous les besoins. En tout cas, en termes de rénovation de terrains, nous essayons de faire le maximum.

M. le Maire.- Avant la rénovation, il est question de la dangerosité qu'il nous faudra étudier de près.

11 - Dotation Politique de ville (DPV) 2023 - Approbation du plan de financement

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°11*)

12 - Fonds Vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Demande de financement

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°12*)

13 - Demande de subventions auprès du Fonds d'investissement métropolitain

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°13*)

14 - Demande de financement - Fonds structurant - Métropole du Grand Paris

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°14*)

15 - Boucle verte de la Butte Montceleux : Aménagement d'une voie verte - Demande de financement auprès de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°15*)

16 - Demande de financement auprès de la Région Île-de-France

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°16*)

17 - Programme en faveur des équipements sportifs structurants 2023 - Volet régional lancé par l'Agence Nationale du Sport - Demande de financement

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	

Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°17*)

18 - Plan 5 000 terrains de sport 2023 - Volet territorial lancé par l'Agence nationale du sport - Demande de financement

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°18*)

19 - Marché public de fourniture de mobilier scolaire maternel et élémentaire - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la société Saônoise De Mobiliers suite à des circonstances exceptionnelles

M. Boitte.- Je me propose de vous expliquer le processus plutôt que de relire simplement le rapport que chacun d'entre vous a entre les mains.

Les fournisseurs, avec qui la Ville a passé des contrats dans le cadre des marchés publics, nous ont informés que les augmentations de leurs frais d'approvisionnements étaient nettement supérieures au prix convenu.

Normalement, seule la clause de revalorisation des prix, généralement annuelle, permet de compenser ces augmentations.

Cependant, entre le moment où ces contrats ont été signés et ces deux dernières années où l'inflation a été très forte, les clauses de revalorisation étaient insuffisantes pour compenser les fortes hausses de prix subies par nos fournisseurs.

L'État nous a conseillés de nous baser sur les mesures possibles en cas d'imprévision, ce qui a donné lieu à une étude menée par chacun, entre la Ville et le fournisseur, afin de vérifier les montants de l'augmentation subie par le fournisseur. Sur cette base, la Ville peut alors lui attribuer une subvention pour compenser cette augmentation des prix imprévisible.

Depuis, les choses ont changé puisque nous sommes désormais autorisés à revoir les clauses de revalorisation des tarifs, mais pas en cette période intermédiaire, où seule la subvention permettait de ne pas mettre en difficulté les entreprises prestataires ou fournisseurs de la Ville.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'approuver cette délibération qui attribue une subvention à la société Saônoise De Mobiliers d'un montant de 7 618,15 €.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas de questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°19.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°19*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations n°20 à 25 sont considérées comme adoptées par bloc et par assentiment.

20 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Blaise Cendrars dans le cadre du dispositif des cités éducatives

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°20*)

21 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe budgétaire propre à la Politique de la Ville

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°21*)

22 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'initiatives associatives (FIA) 2023 du Contrat de Ville intercommunal

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°22*)

23 - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 à la Mission locale intercommunale de Sevrans - Villepinte - Tremblay-en-France

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°23*)

24 - Admission en créances éteintes de divers produits irrécouvrables

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°24*)

25 - Admission en non-valeur de divers produits irrécouvrables

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°25*)

M. le Maire.- Nous pouvons passer à la délibération n°26 et je donne la parole à M. Boitte.

26 - Compte-rendu d'activité du délégataire

M. Boitte.- Je vais essayer de vous le présenter rapidement pour tenir l'horaire que vous nous avez fixé, Monsieur le Maire.

L'article L.14-11-3 du Code général des collectivités territoriales dispose, lorsqu'il y a une délégation de service public, que le délégataire produit chaque année (avant le 1^{er} juin) à l'autorité délégante un rapport comportant, d'une part, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et, d'autre part, une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante, en l'occurrence la Ville, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

C'est l'application du principe selon lequel le concessionnaire gère et le délégant contrôle.

C'est donc au regard de ces deux critères que nous vous proposons d'évaluer le rapport qui nous a été remis par la société Somarep sur l'exercice 2022.

Quels sont les grands traits du rapport qui nous est soumis par le délégataire ?

D'abord, il nous fait état d'un bilan financier, duquel il ressort que pour cette période le chiffre d'affaires perçu par la société Somarep s'élève à 643 371 € au titre des droits de place.

Ensuite, il nous fournit un inventaire de la fréquentation du marché par les commerçants avec, au 31 décembre 2022 :

- 56 abonnés de commerce alimentaire dans la halle ;
- 30 commerçants non alimentaires abonnés à l'extérieur de la halle.

Je souligne que parmi les commerces alimentaires, nous avons 8 boucheries et 14 détaillants de fruits et légumes.

□ 36 commerçants dits « volants » sont présents en moyenne le mardi, 66 le jeudi et 80 le samedi.

Enfin, il fait état de la participation publicitaire perçue auprès de tous les commerçants qui s'élève, pour 2022, à 26 538,97 € et a permis à Somarep d'organiser 7 animations.

Il convient de souligner que tous ces éléments sont des éléments de gestion et non pas un véritable état décrivant la situation de la délégation, tant du point de vue du fonctionnement que du point de vue de l'investissement ou de la gestion du personnel.

Par ailleurs ce rapport annuel doit comporter une analyse de la qualité de service, tel que précisé dans l'article du CGCT que j'ai précédemment cité.

Il s'agit notamment d'éléments permettant d'évaluer l'adaptation du service aux besoins des usagers, le degré de satisfaction des usagers ou encore les performances du service rendu au vu des exigences relatives à l'environnement.

De ce point de vue, nous serions en droit d'attendre, par exemple :

- Un bilan des réclamations et des observations des commerçants, mais aussi des usagers et de la collectivité ;
- Un état du nombre de plaintes de riverains en matière de bruit ou de propreté ;
- Une appréciation de chacune des animations mises en œuvre et en particulier de leur impact sur la fréquentation et la satisfaction des clients ;
- Un recueil des attentes et des suggestions des usagers et des commerçants quant au devenir du marché.

Sans aller plus loin dans la description des manques constatés dans le rapport du délégataire, nous ne pouvons que constater que ce rapport ne répond pas aux exigences maintes fois réaffirmées par le Conseil municipal, en ce qu'il ne permet pas de faire une véritable analyse de la gestion du marché forain et qu'il ne prend pas en considération une démarche de qualité en direction des usagers.

Le service du Développement économique est en attente d'éléments complémentaires, afin de finaliser son analyse financière de façon rigoureuse sur l'exercice 2022.

Il vous est donc proposé de refuser de prendre acte de ce rapport, fourni par le délégataire dans les temps certes, mais largement insuffisant.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis satisfait que cette délibération ait été inscrite à ma demande expresse, autrement elle était reportée au mois de septembre. Or, il fallait la présenter au plus proche Conseil municipal, qui se tenait donc au mois de juin.

Je suis tout à fait d'accord avec les remarques de mon collègue Gilles Boitte, qui sont particulièrement éloquentes sur la présentation, le caractère de gestion présenté par Somarep.

Je souhaiterais que non seulement nous ne prenions pas acte, mais qu'en plus, par constat d'huissier, nous lui fassions remarquer l'ensemble des défaillances qu'il présente sur la gestion du marché afin que lors du renouvellement de cette concession, nous puissions l'éliminer du concours à une nouvelle délégation.

Par ailleurs, je tiens à signaler la faiblesse de notre assemblée par rapport à la Commission consultative des services publics locaux, qui est obligatoire dans les villes comme la nôtre, de plus de 50 000 habitants. Cette commission doit être réunie, afin de prendre effectivement connaissance du rapport du délégataire, avant le 1^{er} juillet. Or, cette année, peut-être pour des raisons de timing, elle ne l'a pas été.

Par ailleurs, il faut se pencher sérieusement sur un point. Lorsque le président Mériguet réunit cette commission, nous sommes seulement deux ou trois et toujours les mêmes. Tous les autres sont absents.

Je ne sais pas si nous aurons l'occasion d'aborder les questions écrites que nous vous avons posées, Monsieur le Maire, ou peut-être que vous les reporterez à un prochain Conseil municipal, décision avec laquelle nous serions tout à fait d'accord, compte tenu des circonstances.

On est déjà en faute, puisque cette commission est obligatoire et qu'elle ne s'est pas tenue. Mais surtout, on a nommé des associations qui devraient y siéger, en particulier l'ASPEC qui ne vient jamais et n'est jamais représentée. De plus, nous nous interrogeons sur ce que fait précisément cette association, qui reçoit tout de même des subventions non négligeables de la part de la Ville. Selon moi, il serait judicieux d'être plus clair et plus pertinent à ce sujet.

Aussi, je vous demanderais, pour que cela puisse être vérifié, qu'un véritable constat d'huissier soit effectué à l'endroit de cette défaillance du délégataire par rapport à la présentation de

son rapport de gestion, afin que nous puissions le faire figurer dans le dossier lorsque nous renouvelerons la délégation de service public.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*)

Je donne la parole à M. Boitte pour conclure.

M. Boitte.- « Pour conclure », c'est beaucoup dire Monsieur le Maire.

J'aimerais préciser que M. Geffroy va un peu loin dans l'interprétation du Code général des collectivités territoriales. Certes, le rapport doit être présenté à la Commission consultative des services publics locaux. On peut considérer qu'il serait vertueux que cela ait lieu avant le Conseil municipal précédent le 1^{er} juillet, mais ce n'est pas une obligation du Code.

Notre démarche est un peu différente : il s'agit de nous adresser par courrier recommandé avec accusé de réception au délégataire, pour lui demander des éléments supplémentaires très précis afin de pouvoir rendre un rapport complet à la Commission consultative des services publics locaux.

En revanche, je partage l'opinion de M. Geffroy, cette commission est insuffisamment suivie tant par les élus que par les associations et c'est un manque, car cela fait partie des modes de concertation de la population sur lesquels nous pourrions utilement nous appuyer.

M. Geffroy.- Je souhaiterais juste apporter une précision, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Très rapidement, s'il vous plaît, Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Il y a obligation au président de la commission de rendre compte à l'assemblée délibérante de la dernière réunion de ladite commission avant le 1^{er} juillet. C'est codifié. Peu importe, l'essentiel est que nous soyons quand même d'accord sur les sanctions que l'on doit infliger à ce délégataire particulièrement défaillant.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à prendre acte ou à ne pas prendre acte sur cette délibération n°26.

Rejetée par	0	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	0	voix	
Contre	42	voix	
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°26*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Bastaraud, est-il possible de nous faire une présentation groupée des trois délibérations qui suivent, puis de procéder à un vote par délibération ?

[27 - Déclassement par anticipation du domaine public d'une emprise foncière de 4 535 m² environ](#)

[28 - Désaffectation et déclassement de la parcelle AN 41](#)

[29 - Cession du foyer des Glycines et d'une emprise foncière d'une surface de 4 535 m² environ](#)

M. Bastaraud.- Bonsoir à tous ! Effectivement, je présenterai un rapport commun aux trois délibérations.

Afin de pouvoir céder des terrains, il faut avant tout les désaffecter et les déclasser : tel est l'objet des délibérations n°27 et 28.

En revanche, la délibération n°29 concerne les négociations que nous avons eues, que je vais ensuite expliquer.

Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons engagé collectivement parce que, rappelez-vous, nous avons parlé du foyer Les Glycines en octobre 2022, en faisant passer une convention de gestion quadripartite avec l'association AMLI, Batigère, la Ville et le Département pour

la gestion de ce foyer et nous avons acté et engagé ensemble, à travers cette délibération, notre volonté de poursuivre et d'engager une vraie réhabilitation du foyer Les Glycines.

Nous savons que c'est un sujet historique pour la Collectivité et que cette question-là est posée de longue date.

Aussi, nous avons fait le choix d'engager une rénovation du foyer Les Glycines dans le cadre du NPNRU quartier Sevran Aulnay. Nous aurons donc des subventions de l'ANRU, puisque nous sommes passés en Comité d'engagement en 2020 et avons même obtenu le prix et la mention « projet d'excellence » sur le plan de l'organisation.

La réhabilitation, qui sera effectuée par Batigère, prévoit une rénovation énergétique, une restructuration des logements et la construction de deux immeubles de 45 logements, qui intégreront au rez-de-chaussée une maison médicale et des jardins partagés, représentant un investissement de la part de Batigère de plus de 6 M€.

Ces délibérations s'inscrivent donc dans la continuité de notre action collective.

Nous devons effectivement agir pour faire évoluer le cadre du régime de propriété actuel, puisque le foncier sur lequel a été construit le foyer Les Glycines n'est pas adapté. C'est un bail emphytéotique, entre la Ville et Batigère, qui prendrait fin en 2037 et donc à un moment où Batigère va investir plus de 6 M€, nous comprenons que ce bailleur ne puisse pas investir sans qu'il ne soit propriétaire du foyer Les Glycines et des terrains qui permettront cette réhabilitation.

C'est pourquoi nous avons besoin d'engager, à travers ces délibérations, le rachat par Batigère du bail emphytéotique et d'acter ensemble l'acquisition par Batigère des emprises foncières pour la construction des deux immeubles.

Sur la base des enjeux que j'ai évoqués précédemment, des négociations ont été menées avec Batigère pour la cession de ces terrains.

Un montant a été négocié à hauteur de 2,2 M€ : soit, respectivement, 945 000 € pour le foyer Les Glycines et 1,255 M€ pour les 4 535 m² d'emprise foncière pour la construction des deux immeubles.

Cela correspond à l'estimation des Domaines pour les terrains qui accueilleront les deux immeubles. Il est vrai que pour le foyer Les Glycines, l'estimation des Domaines prévoyait plus de 4 M€. Cependant, au regard de l'investissement de Batigère, nous nous sommes arrêtés sur cette négociation autour de 945 000 € comme je l'ai précisé précédemment.

Aussi, à travers ces délibérations, il est proposé d'acter ensemble la désaffectation, le déclassement et la cession de ces terrains au prix que j'ai indiqué.

Je suis bien sûr ouvert à toute question s'il y en avait.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jous, puis Mme Hamdaoui.

M. Jous.- Bien entendu, nous ne pouvons être que favorables à la rénovation du foyer Les Glycines, qui est nécessaire et primordiale pour l'ensemble des occupants actuels et ceux à venir. Néanmoins, on se déleste encore une fois de la propriété communale. Certes, pour une fois ce n'est pas à l'euro symbolique. Une somme est engagée, même si elle est bien inférieure à l'estimation, en rapport avec ce que vous avez dit Monsieur Bastaraud à savoir l'investissement que le bailleur compte entreprendre.

Cependant, nous ne pourrions pas encore une fois voter pour une délibération qui fait que la Ville se dépossède de ses parcelles de terrain, quand bien même ce soit pour un bailleur qui va investir. De plus, deux immeubles seront encore construits, donc de la population supplémentaire et je n'ai pas vu que des services publics allaient être développés en conséquence. Ce sont toujours aussi des problématiques de stationnement et de circulation qui ne sont pas réglées. Par conséquent, nous ne pourrions pas voter pour cette délibération.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais réitérer les propos que nous avons tenus lors de la commission.

D'abord, il est effectivement indispensable de rénover le foyer Les Glycines et nous regrettons qu'il ait fallu autant d'années pour se mettre en route et commencer à rénover ce bâtiment.

Ensuite, notre inquiétude porte sur la construction des deux immeubles sur une parcelle aussi restreinte, avec un total de 45 logements. Vous indiquez que les 15 logements sont inclus, alors que lors de la commission on m'a répondu qu'ils s'ajoutaient aux 45 logements, on est bien

d'accord ? Je fais référence aux 15 logements prévus pour les personnes en convalescence de l'hôpital René-Muret. Nous sommes donc d'accord que c'est un total de 45 logements plus 15 logements ? C'est ce qui a été dit lors de la dernière commission, donc je déplore cette densité urbaine qui sera à nouveau présente dans ce quartier.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Je ne comprends pas les chiffres. Vous nous avez indiqué que Batigère allait investir 6 M€. Est-ce que cela inclut les 2,2 M€ nécessaires pour l'achat des parcelles ? Si c'est le cas, il resterait 3,8 M€, qui correspondent au coût de la rénovation du foyer Les Glycines et de la construction des deux nouveaux immeubles. Cela pourrait signifier que nous aurions pu réaliser les travaux nous-mêmes et c'était bon.

Financièrement, je ne vois pas notre intérêt de brader un terrain alors que cela ne va finalement rien leur coûter. Car ensuite ils seront propriétaires, percevront des loyers et auront des rentrées d'argent, contrairement à nous qui n'aurons plus rien.

J'ai l'impression que l'on est en train de se délester, de faire cadeau à des gens qui en général ne se comportent pas correctement avec notre ville.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Bach Russo pour terminer, puis M. Bastaraud apportera les éléments de réponse.

Mme Bach Russo.- Je laisserai M. Bastaraud répondre sur la deuxième partie de la question de Mme Hamdaoui.

Les 15 logements inclusifs sont situés sur la résidence Masaryk, en face de la résidence Les Glycines. Ce sont des logements inclusifs spécialement conçus pour accueillir des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Vous n'êtes pas sans savoir que la France est en retard par rapport à ce que nous devrions pouvoir proposer en termes de logements inclusifs, ce qui pousse certaines personnes à partir en Belgique. Mais nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler ultérieurement et d'aborder la politique des logements inclusifs que nous menons dans la ville de Sevrans.

M. Bastaraud.- Je souhaiterais préciser deux choses.

Si nous ne réalisons pas aujourd'hui cette opération, nous ne pouvons pas faire la réhabilitation du foyer Les Glycines car notre collectivité n'est pas en capacité financière d'engager des travaux aussi importants et conséquents.

Telle que l'estimation est faite, si la Ville récupérait le foyer Les Glycines, ce serait en l'état actuel donc en fait ce ne sont pas ces estimations-là. Cela n'aurait aucune valeur et endetterait la Ville pour engager, ce qu'elle est incapable d'assumer.

L'opération que nous proposons et le travail avec Batigère, c'est une vraie opération de survie de ce foyer autonomie seniors. Autrement, nous ne pouvons pas maintenir sur notre ville, avec des loyers proposés abordables tel que c'est le cas pour tous les seniors, un foyer de ce type.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°27.

Adoptée par	31	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	31	voix	
Contre	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstentions	11	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFROY Philippe), GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMDIOU Naïma), HAMDIOU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick), CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°27*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°28.

Adoptée par	31	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	31	voix	
Contre	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstentions	11	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFROY Philippe), GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMDIOUI Naïma), HAMDIOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick), CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°28*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°29.

Adoptée par	31	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	31	voix	
Contre	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstentions	11	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFROY Philippe), GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à HAMDIOUI Naïma), HAMDIOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick), CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°29*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Il nous reste encore trois délibérations sur l'urbanisme et la rénovation urbaine, Monsieur Bastaraud, vous avez la parole.

[30 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de plan de sauvegarde de la copropriété Marguerite](#)

[31 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de plan de sauvegarde de la copropriété Chalands 1](#)

M. Bastaraud.- Je vais faire vite, en vous proposant là aussi de présenter un rapport commun à ces deux délibérations.

Il s'agit de permettre à M. le Maire de signer des conventions de plan de sauvegarde, dont nous connaissons bien les enjeux et ces dispositifs à Sevran puisque c'est un enjeu et un engagement historique de la Ville auprès des copropriétaires. Cela va de pair avec notre ambition dans le cadre de l'ANRU et, en parallèle, nous ne laissons pas les copropriétaires au bord du chemin.

Chacun sait que c'est l'EPT qui assure dorénavant cette compétence.

Les deux conventions qui vous sont proposées ce soir sont le fruit d'un long processus de travail et de collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués, à savoir la DRIHL, l'ANAH, la Sous-préfecture. Ces derniers se réunissent pour permettre au maire de signer des conventions et effectuent un diagnostic précis des copropriétés concernées un an avant leur signature.

Les copropriétés Marguerite et Chalands 1 ont déjà bénéficié de premiers plans de sauvegarde entre 2017 et 2022, avec la mise en place de plusieurs dispositifs. Cependant, elles rencontrent encore des difficultés sur différents aspects tels que le redressement des copropriétés et des problèmes structurels qui nécessitent un plan de sauvegarde supplémentaire. C'est dans ce but que sont soumises au vote ces deux délibérations, afin de permettre au maire de signer ces conventions.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre de ces deux délibérations ?
(Aucune)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°30.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°30*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 31.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°31*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Pour la délibération suivante, si cela pouvait être exposé très rapidement, je suis désolé, Monsieur Bastaraud.

[32 - Signature de la convention de partenariat avec le Conseil départemental sur la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement \(FSL\) - Commission locale / FSL 2022-2024](#)

M. Bastaraud.- Comme c'est le cas depuis les 6 délibérations, Monsieur le Maire.

Il s'agit de permettre au maire de signer une convention avec le Département sur le Fonds de solidarité pour le logement.

Ce dispositif, que nous connaissons bien, intervient de manière subsidiaire par rapport à l'ensemble des aides sociales qui peuvent être attribuées. Nous avons pu en débattre en commission Ville solidaire.

Depuis 2004, le Département assure la gestion de ce fonds, doté d'une subvention de 62 000 € environ. Son objectif est d'accompagner les locataires à éviter des dettes structurelles ou à accéder à un logement social.

C'est pourquoi je vous propose de permettre au maire de signer cette convention et de poursuivre ce travail avec le Département.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? (Aucune) C'était donc très clair.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°32.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	

Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°32*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'agissant du personnel territorial, nous pouvons proposer de voter les délibérations n°33 à 36 par bloc et par assentiment. Nous ne l'avons pas fait auparavant, donc je tiens à m'en excuser auprès de vous, à moins qu'il y ait des questions, sachant que ces sujets sont importants.

Soit nous les adoptons par bloc et par assentiment, soit nous ne le faisons pas.

Y a-t-il des demandes particulières ?

M. Boitte.- Sur les délibérations ?

M. le Maire.- Tout à fait.

Il y a donc des questions. Je laisse la parole à M. Jous puis à Mme Hamdaoui.

M. Jous.- Oui, j'ai des questions et j'aimerais au moins que la délibération n°35 soit sortie du bloc, si bloc il devait y avoir.

M. le Maire.- Nous sortons la délibération n°35.

M. Jous.- De ce fait, je pose ma question maintenant ou j'attends que l'on y arrive ?

M. le Maire.- Effectivement, je vous propose de la poser à ce moment-là, je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Notre demande rejoint celle de M. Jous, nous souhaitons que la délibération n°35 soit extraite du bloc.

M. le Maire.- Nous pouvons donc considérer que les délibérations n°33, 34 et 36 sont adoptées par bloc et par assentiment ?

Mme Hamdaoui.- Nous souhaitons simplement faire une petite remarque concernant la délibération n°34, en regrettant qu'un effort plus important ne soit pas mis en faveur des animateurs.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je le répète, les délibérations n°33, 34 et 36 sont adoptées par bloc et par assentiment.

33 - Fermeture du service Projet Insertion Emploi

(PIE)

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°33*)

34 - Revalorisation de la rémunération horaire des animateurs

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°34*)

36 - Délibération Modification du TEA : Création de 21 postes et suppression de 12 postes

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°36*)

35 - Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

M. le Maire.- Je laisse le soin à Mme Bernex de présenter cette délibération, puis vous poserez vos questions.

Mme Bernex.- Cette délibération consiste à instaurer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, qui est prévue par la loi mais qui n'a pas été mise en place jusqu'à présent au sein des emplois de direction de la Ville. Nous vous proposons donc de l'instaurer.

Cette prime est limitée à 15 % du traitement brut de l'agent, les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris. Cette prime est cumulable avec le RIFSEEP.

Bien évidemment, lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer ses fonctions, il perd le bénéfice de cette prime.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

J'ai plusieurs questions.

J'ai vu que c'était par rapport au Directeur général des services uniquement, c'est bien cela ? D'accord ! Est-ce la loi qui impose que seule la prime du Directeur général des services soit mise en place, ou est-ce une volonté délibérée de le faire ? Cela représente 15 %. Quelle en est la valeur approximative ? Pourquoi cette décision a-t-elle été prise, si c'est un choix délibéré ? Sachant que vous avez émis un vœu dans lequel vous vous plaignez un peu du manque de moyens pour le personnel et pour les dépenses qui y sont liées. Or, on voit apparaître là une prime de 15 % uniquement pour le DGS et donc j'aimerais comprendre ce paradoxe.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Effectivement, vous parlez d'une prime de 15 % et nous souhaiterions savoir s'il y a une enveloppe spécifique, avec un montant réel.

En lisant qu'une prime de 15 % est versée au DGS, nous aurions aimé que davantage soit attribué aux animateurs ainsi qu'aux emplois précaires.

M. le Maire.- Je laisse la parole à Mme Bernex pour répondre.

Mme Bernex.- Bien sûr, il existe une base légale qui ne nous permet pas de verser des primes sans avoir de texte officiel. Ce n'est pas non plus un arrêté ou une délibération municipale qui peut nous permettre de verser des primes aux agents, quand bien même ils seraient directeur général des services, sans disposition législative et/ou réglementaire.

De plus, la prime mensuelle est limitée à 15 % conformément aux dispositions légales.

L'attribution de cette prime qui sera octroyée au Directeur général des services ne dépassera certainement pas ce plafond. Toutefois, cette décision sera prise en prenant en compte l'équilibre des comptes.

En même temps, je considère qu'il nous faut mesurer ce que représentent, et dans le contexte actuel vous pouvez le constater, l'activité d'un directeur général des services ainsi que les carences en encadrement dans certains services, notamment évoquées par M. Geffroy. Il nous faut

être attractifs et cela ne se limite pas à l'indemnitaire, mais concerne également le sens et l'intérêt du travail. Cependant, la question de la rémunération, y compris les rémunérations accessoires, est un élément important pour rendre nos postes attractifs.

Il existe une forte concurrence entre les villes pour certaines fonctions ou certains métiers. Nous avons eu l'occasion d'en parler, par exemple, pour la police municipale et il en va de même pour les postes de directeur général des services. Ces postes ne sont pas légion, c'est pourquoi nous vous proposons de mettre en application cette disposition légale, qui aurait déjà dû être mise en œuvre depuis de nombreuses années.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Ma question n'était pas de savoir s'il y avait une base légale, mais si c'était imposé ou si c'était un choix de votre part. Mais indirectement, j'ai obtenu ma réponse : c'est un choix délibéré et vous avez également choisi de fixer la prime au maximum, c'est-à-dire 15 %, car cela ne pouvait pas dépasser ce plafond.

Vous souhaitez donc la fixer à 15 %. Nous n'avons cependant pas d'information sur le montant total que cela représente, sachant que c'est de l'argent public. Nous aimerions donc savoir combien cela représente.

Vous évoquez la tâche difficile d'un directeur général des services, mais je tiens aussi à souligner l'extrême difficulté de la tâche de l'ensemble des agents communaux, quel que soit leur poste. Il y a des métiers très difficiles, très contraignants.

Visiblement, Mme Bernex n'est pas intéressée par ce que je lui dis.

M. le Maire.- Non, on vous écoute.

M. Jous.- C'est difficile d'écouter quand on parle derrière soi !

M. le Maire.- Écoutez !

M. Jous.- On rédige un vœu, en se plaignant du manque de moyens alloués pour les dépenses du personnel. Cependant, de manière contradictoire, on octroie délibérément une prime de 15 % au directeur général des services. Comment pouvez-vous expliquer ce paradoxe ?

M. le Maire.- Monsieur Bacon.

M. Bacon.- Le régime indemnitaire a subi une importante refonte visant à favoriser les agents les moins bien rémunérés, ce qui démontre clairement notre soutien envers ceux qui sont actifs sur le terrain. Un important travail de réflexion a été mené afin de garantir une revalorisation équitable pour tous.

Être directeur général des services n'est pas un métier, c'est un sacerdoce. Si nous voulons fidéliser des personnes profondément attachées au service public, des hauts fonctionnaires compétents dont notre commune a besoin, il est absolument essentiel d'adopter cette démarche. Nous avons plus de 1 000 agents, donc cela devient incontournable. Même en cumulant les revenus et les fameuses primes, on n'atteint pas des salaires indécents au regard de la charge de travail, des compétences requises et de la mobilisation du collègue concerné pour ce type de poste.

Il faut éviter d'opposer les agents et les directions car ce n'est pas très sain, d'autant plus que nous réalisons un travail pour faire en sorte de rassembler tout le monde.

Le travail accompli cette année profite à tous les agents, sans exception, dans un esprit d'égalité et surtout d'un profond attachement au service public.

C'est vrai que nous, nous aimons le statut de la Fonction publique et sommes très attachés à tout ce qu'il représente. Nous sommes très respectueux des statuts et des lois qui nous permettent de valoriser le fonctionnaire, tel qu'il a été pensé il y a plusieurs décennies dans le but de servir l'intérêt général.

M. le Maire.- Je vous remercie, Monsieur Bacon.

Je donne la parole à Mme Saki, pour terminer.

Mme Saki.- On repose encore la question : 15 % de combien ?

Nous pourrions avoir la réponse ultérieurement, mais il faudrait que nous le sachions.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- J'apprécie beaucoup de savoir que vous estimez qu'une personne qui travaille énormément mérite d'avoir un gros salaire, avec de grosses augmentations et de grosses

primes. Nous disons la même chose, nous les méchantes personnes de droite, dans le privé. Vous faites la même chose chez vous, c'est super. Merci et bienvenue à droite !

M. le Maire.- Je laisse la parole à Mme Bernex et nous terminons sans polémique, c'est plus agréable.

Mme Bernex.- Pour poursuivre le propos de Jean-François Bacon, nous avons entrepris depuis 2021 un travail important de la refonte de la grille indemnitaire des agents, qui s'est poursuivi en 2022 et au début de l'année 2023, avec une revalorisation de la grande majorité des agents, et en termes de masse consacrée à cette revalorisation, il faut savoir que nous sommes passés sur trois ans de 4 M€ à 5 M€, ce qui représente une progression de 25 % de la dotation consacrée au régime indemnitaire des agents.

C'est pour vous donner une vision d'ensemble et dans cette perspective, il me semble normal d'octroyer au Directeur général des services une prime à laquelle il a droit, qu'il n'a pas réclamée parce que c'était son choix personnel, mais cela ne me semble pas de bonne gestion.

Par ailleurs, par rapport à la question de montant, je ne vous donnerai pas cette information puisque c'est 15 % du traitement indiciaire de l'agent. Par conséquent, si demain nous changeons de directeur général des services et que nous en recrutons un plus jeune ou avec un grade supérieur, nous n'aurons pas le même montant de la prime visée par cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie et vous invite à procéder au vote sur la délibération n°35.

Adoptée par	37	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	37	voix	
Contre			
Abstentions	7	voix	HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à CORDIN Olivier), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à PERRAN Dominick), SAKI Mirelle, JOUS Sullivan
NPPV			

(Dispositif de la délibération n°35*)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Des questions écrites nous ont été adressées. Comme nous nous étions mis d'accord là-dessus parce que nous avons largement dépassé l'horaire que je tenais à respecter, je vous propose de vous répondre par écrit et oralement au prochain Conseil municipal.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Notre intergroupe est tout à fait d'accord. Je tiens juste à préciser que nos trois questions étaient relatives, premièrement, au lycée agricole, deuxièmement, au fonctionnement des commissions de façon générale et, troisièmement, à la politique du logement de façon plus particulière. Nous maintenons également, pour le prochain trimestre c'est-à-dire pour le mois de septembre, ces trois questions écrites.

M. le Maire.- Vous avez eu raison de préciser les thématiques de ces questions écrites et je vous remercie d'en avoir été dépositaire.

Compte tenu du temps, comme nous en étions convenus, nous allons reporter l'examen de ces questions à l'oral à la prochaine séance du Conseil municipal, mais je tiens également à vous apporter des éléments écrits, ce qui contribuera à assainir le débat sur ces questions qui sont extrêmement importantes.

Nous n'avons pas reçu de questions écrites sur les décisions. Pareillement, vous êtes priés de bien vouloir nous les adresser, et nous vous communiquerons des éléments de réponse pour la prochaine fois.

Je vous remercie. Il est 21 h 04. Très sincèrement, mais c'est un point de vue subjectif, 20 h 30 pouvait se faire.

La séance est levée à 21 h 04.

Groupe « Pour Sevrans la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériem, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Boitte Gilles, Cheriguene Abdelouaheb, Lardic Stéphane, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Braihim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Batuamba Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Camara Mariama, Bastaraud Sébastien

Groupe des élus « Sevrans Écologie – Europe Écologie les Verts »

Méridet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevrans »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Madame la secrétaire de séance

Monsieur le Maire